

LA
LETTRE

DU

SCOT

#6

 **SCHÉMA DE
COHÉRENCE
TERRITORIALE**

ÉDITOS



"L'élaboration du SCoT est une étape décisive de la construction métropolitaine !"

"La Métropole agit pour transformer et moderniser notre territoire au travers de grands projets.

Le SCoT métropolitain est une des clés de voûte de cette dynamique. Il vise à organiser l'aménagement du territoire jusqu'en 2040.

Il est guidé par les défis écologiques, économiques et sociétaux de demain et répond aux dernières avancées législatives. Il se veut ambitieux et oriente l'avenir de notre cadre de vie.

Il est le fruit d'un travail collaboratif continu avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'aboutissement à venir de l'élaboration du SCoT métropolitain est une étape décisive pour conforter l'action de la Métropole sur notre territoire."

Martine VASSAL

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône



"L'arrêt du projet de SCoT métropolitain arrive à grand pas..."

"L'arrêt du projet de SCoT métropolitain, prévu en juin 2024, arrive à grand pas.

Ces derniers mois déjà, la vie du SCoT a été rythmée par de nombreux temps d'échanges avec les partenaires et acteurs du territoire.

Début 2024, c'est au tour des habitants d'être invités à participer et à échanger sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Sept réunions publiques sont prévues en février.

Vous trouverez dans cette lettre d'information n°6 une présentation des documents constitutifs du SCoT et du dispositif de concertation qui se poursuit.

Plus que jamais, pour construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain votre contribution est essentielle."

Pascal MONTÉCOT

1^{er} Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
délégué à la commande publique, à l'aménagement, au SCOT,
à la planification (PLUi) et au suivi de la loi 3 DS

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

À QUOI ÇA SERT ?

Il est essentiel à la compréhension du projet de territoire. Il se compose notamment d'un diagnostic et de l'état initial de l'environnement. Ces derniers identifient les forces, les faiblesses et les enjeux du territoire.

LES GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE DIAGNOSTIC

- › Une Métropole « nature » : un capital à protéger et des ressources à valoriser
- › Une Métropole euro-méditerranéenne, créatrice de richesses, dont le rôle s'affirme
- › Une Métropole multipolaire : une diversité de territoires et un mode de développement qui montre ses limites
- › Une Métropole riche de la diversité de ses habitants, face au défi de la cohésion sociale et territoriale

📄 Diagnostic + 📄 État Initial de l'Environnement +

📄 Justification des choix +

📄 Évaluation environnementale

LA COMPOSITION DU

SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Le SCoT c'est quoi ?

Un document qui sert à organiser et planifier l'aménagement du territoire métropolitain pour les 20 prochaines années.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

À QUOI ÇA SERT ?

Le PADD, débattu le 20 octobre 2022 en Conseil Métropolitain, définit le projet de territoire. Il porte la vision politique de l'aménagement du territoire métropolitain à horizon 2040.

LES 5 AMBITIONS MAJEURES DU PROJET DE TERRITOIRE

- › Maintenir les grands équilibres paysagers en recentrant le développement autour du projet de mobilité
- › Asseoir le positionnement international de la Métropole et assurer les conditions essentielles à son développement
- › Inscrire le projet d'aménagement de la Métropole dans la transition écologique et énergétique
- › Répondre aux besoins quotidiens des Métropolitains en favorisant la proximité et la qualité de vie
- › Préserver le littoral comme une ressource stratégique et conforter sa vocation portuaire

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO), À QUOI ÇA SERT ? UNE PIÈCE QUI S'IMPOSE À TOUS LES AUTRES DOCUMENTS INTERCOMMUNAUX DE LA MÉTROPOLE !

C'est la feuille de route réglementaire et opérationnelle du SCoT. Le DOO fixe des **objectifs** mais aussi des **règles** – appelées prescriptions* – qui traduisent de façon concrète ces objectifs.

Les prescriptions thématiques du DOO s'imposent dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux ou communaux), au Plan de Déplacements Urbains (PDU), etc.

Le DOO comprend également des recommandations qui proposent des bonnes pratiques.

Il est composé des pièces annexes suivantes :

- Le document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL), document clé pour la stratégie commerciale de la Métropole
- Les cahiers de recommandations des secteurs à enjeux et des paysages du quotidien

LES 5 GRANDES ORIENTATIONS DU DOO

- › Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles et valoriser les grands paysages emblématiques
- › Organiser la trame urbaine en fonction des enjeux littoraux et les mobilités
- › Asseoir le positionnement international de la Métropole et offrir des conditions favorables au développement économique
- › Vivre la Métropole dans un cadre de vie de qualité, favorisant la proximité et les courtes distances, avec résilience face au changement climatique
- › Inscrire le projet d'aménagement de la Métropole dans la transition écologique et énergétique

* environ
270
PRESCRIPTIONS

LA CONCERTATION EST LE MOTEUR DE L'ÉLABORATION DU SCoT DEPUIS 6 ANS.

Le SCoT a démarré suite à une conférence politique de lancement au Pharo, en présence des élus métropolitains et locaux, des acteurs de la société civile, et à un atelier méthodologique technique en présence des représentants d'autres métropoles.

C'est à travers les réunions publiques, les ateliers avec des partenaires, les rencontres avec des élus locaux, vos retours par contributions écrites, que la concertation s'est poursuivie et a permis de prendre en compte l'ensemble des avis des acteurs du territoire.

Le SCoT, c'est vous.



HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE, DERNIÈRE LIGNE DROITE DE L'ÉLABORATION DU SCoT!

VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION? DONNER VOTRE AVIS?
VOUS AVEZ UNE IDÉE POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN?
EXPRIMEZ-VOUS !



SUR LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ

www.registre-numerique.fr/concertation-scot-amp



PAR COURRIER POSTAL

M^{me} La Présidente de la
Métropole Aix-Marseille-Provence
Concertation sur le SCoT
BP 48014 13567 MARSEILLE Cedex 02



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

scot-concertation@ampmetropole.fr



DANS VOTRE COMMUNE,

au siège de la Métropole et dans ses antennes locales à Aix-en-Provence, Aubagne, Istres, Martigues et Salon-de-Provence.

Les contributions des acteurs économiques, institutionnels ou encore de la société civile sont essentielles pour adapter l'écriture du SCoT aux enjeux, aux spécificités locales et aux besoins du territoire.

La concertation se poursuit jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT pour aboutir à un document adapté, cohérent et efficace pour l'avenir du territoire métropolitain.



PRENEZ PART À LA DERNIÈRE ÉTAPE DE L'ÉLABORATION DU SCoT DE LA MÉTROPOLE!

Rendez-vous lors des réunions publiques :

- à La Destrousse
- à Marseille
- à Salon-de-Provence
- à Istres
- à Martigues
- à Ventabren

Retrouvez les dates des réunions via le lien suivant :

ampmetropole.fr/scot-participez-aux-reunions-publiques